



Interdiction de stationner  
Règlement # 496-19-2024  
Annexe L – zone urbaine  
Voir les précisions au tableau de l'Annexe L  
(Précision voir page 2)

	Du lundi au vendredi
	En tout temps
	15 minutes
	En alternance
	2 heures

P-1/2

Image © 2014 DigitalGlobe

Google



Précision  
Interdiction de stationner  
Règlement # 496-19-2024  
Annexe L – zone urbaine  
Voir les précisions au tableau de l'Annexe L

	Du lundi au vendredi
	En tout temps
	15 minutes
	En alternance
	2 heures

P-2/2